

pays moyen-orientaux étaient présents. Le Liban et la Syrie n'ont pas assisté aux séances consacrées à la limitation des armements parce qu'Israël refuse toujours de se retirer du Sud-Liban.

En dehors de cette tribune, la communauté internationale a continué de faire pression sur les pays du Moyen-Orient, à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et aux Nations Unies, pour qu'ils adhèrent pleinement au Traité sur la non-prolifération. En février 1992, la Syrie a conclu avec l'AIEA un accord de garanties.

Le 6 décembre 1991, la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur une zone dénucléarisée au Moyen-Orient a été adoptée par consensus. La résolution 46/30¹ demande aux pays de la région de se prononcer en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de renoncer à mettre au point, produire ou acquérir de telles armes ou encore à procéder à des essais jusqu'à ce que cette zone soit déclarée. Par ailleurs, elle enjoint au Secrétaire général de consulter les États de la région sur des moyens de progresser vers la création d'une zone dénucléarisée et le prie de remettre un rapport à l'Assemblée générale à sa prochaine session.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le Canada soutient les initiatives régionales visant à limiter les armements, et c'est particulièrement le cas pour le Moyen-Orient, dont il suit très attentivement le processus de paix. Dans une déclaration faite à l'ouverture des pourparlers de paix en janvier 1992, M^{me} Barbara McDougall, ministre des Affaires extérieures, a dit clairement que le Canada est favorable à une limitation des armements au Moyen-Orient et elle a exprimé la volonté d'Ottawa d'y contribuer dans des domaines de compétence canadienne tels que la participation multilatérale à la limitation, à la vérification et à la non-prolifération. En outre, M^{me} McDougall a fait savoir que le Canada serait disposé à accueillir le groupe de travail sur la limitation des armements.² Le Canada a pris part à la première réunion du groupe de travail du Moyen-Orient sur le contrôle des armements et la sécurité régionale, qui s'est déroulé du 11 au 14 mai 1992, à Washington D.C.³

¹ Assemblée générale des Nations Unies, «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient», résolution 46/30, 6 décembre 1991.

² Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Discours de l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Conférence multilatérale sur le Moyen-Orient», *Déclaration 92/2*, 28 janvier 1992.

³ «Le Moyen-Orient», *Le Bulletin du désarmement*, dernier numéro, juin 1992, p. 2.